

**ANNEXE 3 : Emploi des langues en matière administrative/ Choix de la langue (document interne)**

En-tête consulat

Nom du demandeur:

Référence de la demande :

**Emploi des langues en matière administrative : information**

Nous traitons votre demande de visa en allemand, en français ou en néerlandais (langues nationales officielles du Royaume de Belgique).

Si vous avez une préférence pour une langue, indiquez-le ici :

- Je souhaite que ma demande soit traitée en français
- Je souhaite que ma demande soit traitée en néerlandais
- Je souhaite que ma demande soit traitée en allemand

Si vous n'avez pas de préférence, indiquez-le ici :

- Je n'ai pas de préférence

Afin de valider votre choix, datez et signez ce document.

Date

Signature